

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Monsieur le président, que ce soit notre comité ou un autre comité parlementaire, ce genre de demande nous embarrasse toujours, car n'importe qui peut demander l'octroi d'une charte. Si l'on se fie aux dires des témoins, des requérants et de l'inspecteur général des banques...

**Le président:** Mais nous pouvons toujours accepter ou refuser. La Loi ne nous oblige pas à accepter.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Non, bien sûr; nous devons nous fier à notre jugement. Avons-nous le droit de demander à M. Scott si la présente demande lui paraît acceptable?

**M. Scott:** Au stade actuel, sénateur Connolly, il est très difficile de me prononcer.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Peut-être devrais-je être plus précis. Au stade actuel, peut-on affirmer qu'une demande est raisonnable?

**M. Scott:** Je pense qu'il est possible d'affirmer que les responsables savent ce qu'ils font. Je ne crois pas que personne soit en mesure de prédire que l'entreprise connaîtra le succès.

**Le président:** Je ne pense pas qu'on puisse nous garantir la réussite du projet.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Non, et je crois qu'en ce qui concerne les quatre banques dont le président a parlé un peu plus tôt, le présent Comité a eu la main heureuse.

**Le président:** En effet.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Les demandes en question n'ont connu qu'un quart de réussite.

**M. Scott:** Évidemment, il n'y en a qu'une qui ait tenté sa chance.

**Le sénateur Molson:** Et la *Bank of Western Canada*?

**M. Scott:** Elle n'a jamais ouvert ses portes.

**Le sénateur Molson:** Non, mais elle a tout mis en œuvre pour y parvenir pendant un certain temps, n'est-ce pas?

**M. Scott:** Si elle a fermé boutique, ce n'est pas qu'elle n'arrivait pas à se constituer une clientèle ou à fonctionner.

**Le sénateur Walker:** C'était une course à obstacles. Toutefois, n'avons-nous pas là une demande de charte unique en son genre, puisque la banque en question s'adresse aux collectivités ethniques qui sont actuellement très puissantes au Canada? Il y a plus de 300,000 Italiens à Toronto, me semble-t-il. Ils veulent avoir leur mot à dire dans la direction de leurs propres banques et aimeraient avoir affaire à des administrateurs italiens et à d'autres personnes qui sont près d'eux. Nul ne peut nier que la collectivité juive ne soit très puissante financièrement et démographiquement. Il faut aussi tenir compte des autres groupes ethniques.

Si les requérants arrivent à obtenir l'appui de ces importants groupes ethniques auxquels, si j'ai bien compris M. Levinter, ils s'adressent surtout, n'est-ce pas là un gage de réussite?

**Le sénateur Cook:** Autrement dit: avons-nous quelque raison d'empêcher ce groupe de fonder une banque à l'heure actuelle?

**M. Scott:** En ce qui me concerne, peu importe où ils obtiennent l'argent dès l'instant qu'ils ont les fonds pour réussir.

**Le sénateur Molson:** Puis-je demander à l'inspecteur général si, à son avis, on a besoin d'une banque comme celle qui est proposée ou s'il y a la demande à cette fin.

**Le président:** Il est libre de répondre à la question.

**Le sénateur Molson:** Je crois que la question portant sur la demande est équitable. S'il n'y a pas de demande, il ne peut vraiment pas donner son accord. Il doit y avoir une demande; peut-être pas un besoin.

**Le président:** Ce serait un facteur qui jouerait dans ses recommandations au Ministre ou au gouverneur en conseil quant aux possibilités de réalisation. Peut-être en tiendrait-il compte en ce sens; s'il n'y a pas de demande, ça n'est pas réalisable.

**Le sénateur Molson:** Voilà où je veux en venir. Je voudrais lui demander s'il estime qu'il y a place pour une autre banque comme celle qu'on nous propose.

**M. Scott:** Je vous rappellerai, sénateur Molson, que le gouvernement au pouvoir et les précédents aussi, me semble-t-il, ont déclaré qu'ils devaient encourager la formation de nouvelles banques. Par conséquent, je serais mal venu de laisser entendre que ça n'est pas une bonne chose.

**Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest):** Nous ne pouvons vous demander de commenter la politique du gouvernement.

**Le sénateur Molson:** Je ne lui demande pas de commenter la politique gouvernementale, mais comme il est l'inspecteur général des banques, chargé de la surveillance du secteur bancaire, je ne crois pas qu'il soit déplacé de lui demander si la fondation d'une autre banque au Canada se justifie. A mon avis, le présent Comité partage l'opinion du gouvernement, soit qu'il y a place pour les banques bien structurées. C'est l'opinion qui prévalait il y a quelques années lorsque, comme le président l'a rappelé, sur quatre demandes de charte une seule banque a réussi: deux d'entre elles n'ont pas dépassé le stade de la demande et la troisième a réuni un capital mais n'a pas persévéré dans son projet.

**Le sénateur Cook:** On peut toujours répondre qu'il y a place pour la discussion.

**Le président:** Tout dépend de qui la mène. Sénateur Molson, le témoin est sans doute en mesure de se défendre, mais votre question me semble embarrassante, parce qu'elle l'oblige à se prononcer en sa qualité d'inspecteur général des banques, à savoir s'il y a place pour une autre banque.

**Le sénateur Lang:** Si je la pose, c'est en fonction du service à la population et de sa nécessité, monsieur le président.

**Le président:** Je vous l'accorde. Vous pouvez très bien ne pas vouloir répondre à la question et, dans ce cas, je n'irai pas plus loin.

**M. Scott:** Je ne saisis pas très bien toute la portée de la question. Par exemple, si j'affirme qu'il y a place pour une autre banque est-ce qu'on y verra une critique des banques établies?